

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région



BUREAUX
 ROUBAIX - 60-71, Grande-Rue, Tél. 227.22, 227.23 et 227.24.
 TOURCOING - 22, rue Camille, Tél. 37.
 LILLE - 1, rue Faidherbe, Tél. 239.21.
 PARIS - 25, boulevard Foch, Tél. 20.00.
 MOUScron - 106, rue de la Station, Tél. 2.44.

ANCIENS DIRECTEURS :
 Jean Reboux
 Alfred Reboux
 Madame Alfred Reboux

BILLET PARISIEN Nuages dans la rue de Valois

PARIS, 24 JUIN (Mirhi).
 La réunion tenue mercredi matin par le groupe radical, qui avait à délibérer sur le projet de loi tendant à instituer un Office national du blé, a vu se poser une fois de plus la question de la discipline du vote. Cette question de discipline surgit à tout instant devant les radicaux. Pourrait-il être autrement lorsque des tendances inconciliables se manifestent constamment dans un parti qui porte en lui une contradiction insoluble ?

D'une part, le parti radical, parti de gouvernement, parti national, parti d'ordre et d'autorité répugne aux méthodes marxistes et reste attaché au régime dit « capitaliste » sous réserve des amendements et des accommodements que ce régime comporte.

D'autre part, il a adhéré au « Front populaire ». Il collabore avec les internationalistes. Verrouillés entre ces deux tendances, les radicaux souffrent de ne pas toujours trouver entre elles de solution moyenne.

Leur embarras s'est manifesté une fois de plus à propos du projet de loi sur l'Office national du blé. Un certain nombre de Valoisistes ont protesté moins contre ce projet, dont le caractère élitiste ne les séduit guère — les solutions socialistes n'aboutissent-elles pas en définitive à une charge nouvelle pour l'Etat, c'est-à-dire pour la collectivité ? — que contre les méthodes employées par le gouvernement qui entend ne rien changer à ses projets.

Dans le cas précis qui nous occupe, M. Monnet, ministre de l'Agriculture, aurait déclaré que son projet était à prendre ou à laisser tel quel et qu'il l'appliquerait sans attendre la ratification par le Sénat du vote de la Chambre. Des députés ont protesté contre la pression exercée sur leurs délibérations.

En fait, sans qu'ils songent encore à quitter la majorité gouvernementale, les radicaux s'inquiètent des remous d'opinion consécutifs aux premières mesures adoptées par le cabinet Blum. Leur souci de ne pas se laisser manœuvrer par l'aile gauche de la majorité grandit au fur et à mesure qu'ils sentent mieux que l'on ne gouverne pas un pays comme la France si on ne gouverne contre la confiance publique.

Il y a chez eux un sens de la mesure, de la modération dont les hommes au pouvoir devront tenir compte s'ils veulent conserver l'appui total du groupe radical.

La Conférence internationale du travail adopte définitivement la convention sur les congés payés

Genève, 24 juin. — La Conférence internationale du travail a adopté définitivement mercredi matin, par 99 voix contre 15 le projet de convention et le projet de recommandation sur les congés payés.

L'état de siège est décrété en Bolivie

La Paz, 24 juin. — Le gouvernement bolivien a décrété l'état de siège dans tout le pays, à la suite de la découverte d'un complot révolutionnaire.

Le mariage de M. Ybarnegaray, député des Basses-Pyrénées



M. ET M^{me} YBARNEGARAY QUITTENT L'ÉGLISE APRÈS LA CÉRÉMONIE ET PASSENT SOUS LA VOUTE FORMÉE PAR LES « CHISTERAS », PORTÉES PAR LES CHAMPIONS DE PÊLOTE BASQUE. (Ph. Rol.)

Paris, 24 juin. — Le mariage religieux de M. Ybarnegaray, officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, député des Basses-Pyrénées et de M^{me} Françoise de Lastours, fille du comte de Lastours, décédé, a été célébré mercredi à midi, en l'église Saint-Philippe du Roule, en présence du cardinal Verdier, archevêque de Paris.

Bien avant midi, une foule très dense se pressait sur les marches de l'église et sur la place. Des Croix de feu et des Volontaires nationaux, coiffés tricolores à la dounoirière, et mouchards tricolores en poche, faisaient la haie de la rue à la porte de l'église. Les femmes arboraient à leur corsage des bouquets tricolores.

L'arrivée de l'aviateur Mermoz fut l'occasion d'une première saive d'accalmie.

Les vivats reprirent de plus belle lorsque parut le colonel de La Roque, chef des Croix de feu qui arriva en même temps que la mariée.

La bénédiction a été donnée aux deux époux par M. l'abbé Bergé, ancien député de la Gironde, qui a prononcé une allocution.

Les témoins étaient, pour le marié, le colonel de La Roque, et pour la mariée, le duc d'Angoulême.

La messe a été célébrée par Mgr Houlland, évêque de Bayonne.

M. Edouard Herriot, retenu à Lyon par son état de santé, était représenté.

A l'issue de la cérémonie, les fidèles du colonel de La Roque, qui se tenaient sur le perron, ont entonné la « Marseillaise ».

Deux hydravions entrent en collision près de Cherbourg

Le lieutenant de vaisseau commandant de groupe et quatre hommes sont tués

Cherbourg, 24 juin. — Deux hydravions de la base de Charteraine et deux autres hydravions appartenant à la section d'entraînement, effectuaient un vol en service commandé et s'élevèrent dirigés vers Haineville, où devait avoir lieu la dislocation du groupe. Au moment où le commandant du groupe, un lieutenant de vaisseau, donnait l'ordre aux équipages des appareils de se séparer, l'un des hydravions, portant le n° 107, passa sous l'hydravion n° 11. Les deux appareils entrèrent en collision.

L'hydravion n° 107 tomba sur le sol, d'une hauteur de deux cents mètres environ. Ses deux occupants furent tués sur le coup. Une immense colonne de fumée s'éleva des débris de l'appareil. L'autre hydravion, à bord duquel avaient pris place le commandant du groupe et deux hommes, fit plusieurs tours sur lui-même. Deux de ses occupants furent

projetés hors de la carlingue et vinrent s'écraser sur le sol, tandis que l'appareil tombait à cinq cents mètres de l'hydravion n° 107.

Le commandant du groupe fut retiré des débris de l'hydravion, mais il avait cessé de vivre. Des ouvriers travaillant dans les champs et dans un chantier proche du lieu de l'accident, étaient accourus aussitôt et organisaient les secours. Le vice-amiral Traub, prêtier maritime, arriva bientôt sur les lieux, accompagné de plusieurs officiers de l'aviation et de nombreux officiers de troupes.

Les corps furent transportés à l'hôpital maritime. Une enquête a été immédiatement ordonnée par le vice-amiral Traub. Les deux hydravions, appartenant à la section d'entraînement, sont des monomoteurs.

Un incident à la délégation des gauches

A propos du projet de création d'un Office national du blé, le groupe radical-socialiste de la Chambre fait des réserves sur les procédés de la délégation

Paris, 24 juin. — Le Groupe radical-socialiste a délibéré, ce matin, sur le projet de loi tendant à instituer un Office national du blé, actuellement soumis à la Commission de l'Agriculture. M. Armand Dupuis a fait un exposé des dispositions contenues dans ce texte, puis une discussion générale s'est instituée.

La discussion a pris, à un certain moment, une tournure politique.

Quelques assistants ont fait des réserves sur la méthode d'action gouvernementale et parlementaire préconisée à la délégation des gauches et qui consiste à faire adopter les projets déposés sur le bureau de la Chambre, sans modifications et avec une hâte qui n'en permettrait pas un examen approfondi

par les groupes de la majorité. Les réserves exprimées ont été étendues à d'autres projets que celui de l'Office du blé. La question plus générale de la discipline a été alors soulevée.

Plusieurs membres de la commission de l'Agriculture ont demandé à leurs collègues s'ils seraient autorisés à voter pour le contre-projet déposé par l'un d'entre eux ou si, au contraire, ils seraient astreints, en vertu de la discipline des gauches, à adopter le texte gouvernemental même s'il n'était pas amendé.

Le groupe a suspendu toute décision à ce sujet jusqu'à ce qu'il ait été mis au courant des conversations qui vont être engagées entre son président, M. Campinchi et le président du Conseil.

Les ravisseurs du petit Claude Malmejac de Marseille devant les assises d'Aix

CLÉMENT CHERCHE A INNOCENTER SA MÈRE

Aix-en-Provence, 24 juin. — Devant les Assises des Bouches-du-Rhône a commencé mercredi matin le procès de Clément André et de sa mère, Marie Cardin, qui ont à répondre du rapt du petit Claude Malmejac, commis à la fin de novembre dernier à Marseille.

Les deux ravisseurs qui exigeaient le versement d'une rançon de 50.000 francs, avaient été arrêtés après qu'André Clément eut fait le geste de tuer le malheureux bambin.

Des accusés au passé chargé

L'acte d'accusation énumère les méfaits autres que l'enlèvement dont se sont rendus coupables Clément et la veuve Cardin.

Marie Cardin est la première interrogée. On apprend qu'elle a séjourné dans presque toutes les villes importantes de France. A Bordeaux, où elle se maria, on la représente comme désordonnée et fouguse, mais elle proteste contre ces renseignements.

On évoque son passage à Rouen qui est marqué par la fameuse escroquerie de 125.000 francs commise par André Clément et qui lui valut d'être condamné par contumace à 20 ans de travaux forcés.

Pariout, Marie Cardin a laissé de mauvais souvenirs.

L'interrogatoire en vient à l'arrivée de la mère et du fils à Marseille.

(Lire la suite page 2.)

LE DUCE CHANTE...



Au cours de la cérémonie d'inauguration de la « caserne Mussolini », destinée à la milice nationale, le Duce a chanté avec les miliciens le nouvel air de leur corps. (Ph. Trampus.)

Les grèves en France

A ROUBAIX

Au cours de la journée de mercredi, de nouvelles reprises ont été enregistrées. C'est ainsi que les 70 ouvriers conducteurs de « Paris 21st » sont rentrés à l'atelier, après intervention de M. Robert, inspecteur du travail; les 116 ouvriers du tissage Demarcq, rue du Sartel, aux conditions du Consortium.

D'autre part, les 12 paveurs de l'entreprise Carille-Dubourg et de l'entreprise Quaquier ont également repris le travail ainsi que les ouvriers de l'entreprise Desbarbelleux.

Dans l'imprimerie de Roubaix, Tourcoing et environs

Les syndicats des ouvriers et ouvrières de l'imprimerie adhérents à la C.G.T. et au Livre nous communiquent :

Au cours d'une entrevue qui a réuni, le 20 juin, les maîtres imprimeurs des maisons de chromolithographie et d'éditions, et une délégation conduite par M. Henri Denayer, secrétaire du syndicat de l'imprimerie de Roubaix et environs, adhérent à la C.G.T., un accord a été réalisé sur les conditions d'une augmentation générale des salaires, à compter du 23 juin.

Une autre entrevue a eu lieu le 23 juin, entre la délégation patronale représentée par M. Allamé, pour le syndicat des maîtres imprimeurs de Roubaix-Tourcoing, et les syndicats des ouvriers et ouvrières de l'imprimerie représentés par MM. Henri Denayer et Paul Lericq, sur les revendications déposées par ces derniers au nom des typographes, lithographes, etc... Un accord est en voie de réalisation, et sera sans doute confirmé pour ce jeudi 25.

Comme suite à ces diverses entrevues, tous les ouvriers et ouvrières de l'imprimerie, sont convoqués d'urgence à la réunion générale qui se tiendra pour Roubaix, Tourcoing et environs, ce jeudi 25, à la Bourse du Travail, 78, boulevard de Beffort, à 18 h. 30, où un compte rendu sera fait de divers pos-

M. Xavier Vallat est élu au Conseil de l'ordre des avocats, à Paris



M. XAVIER VALLAT
 Paris, 24 juin. — M. Xavier Vallat, député de l'Ardèche, est élu au Conseil de l'ordre au neuvième tour par 470 voix.

Des inondations sont provoquées par un violent orage à Paris



(Ph. Keystone.)

L'ARBRE QUI S'EST ABATTU MARDI, AU COURS DE L'ORAGE, SUR LE KIOSQUE DU SQUARE DE MONTROUGE.

Paris, 24 juin. — A la suite du violent orage qui s'est abattu mardi sur Paris, d'importants dégâts ont été constatés. Ainsi, dans le bois de Vincennes, une dizaine de personnes avec des enfants en bas âge ont été coupées par un mètre cinquante d'eau. Ils ont été délivrés par des gardiens de la paix.

A Vincennes, aussi, la voie du chemin de fer Paris-Bastille à Vernouillet-Etang, a été inondée sur un kilomètre environ et couverte de 2 mètres d'eau.

Dans le 6^e arrondissement, avenue Emile-Laurent, environ 60 personnes se trouvent sans abri, leurs habitations, voisines de la zone, étant inondées. Des mesures d'hébergement ont été prises. A l'école des filles, rue Buffon, une inondation s'est produite. Les enfants qui occupaient l'école ont été mis en sécurité aux étages supérieurs.

A Issy-les-Moulineaux, la circulation du Métro a été interrompue jusqu'à 19 heures.

Au carrefour de Sèvres-Invalides, une borne s'est effondrée à l'intérieur d'un chantier du métropolitain. Trois conduites d'eau ont éclaté sous le poids de cette borne. Les pompiers se sont rendus sur les lieux.

On ne signale pas d'accident de personne.

— Le Conseil fédéral suisse a prié le Népus de renoncer à s'installer en Suisse tant que le conflit italo-éthiopien n'aura pas été définitivement liquidé.

LETTRE DE BRUXELLES

Atmosphère de renouveau

DE NOTRE CORRESPONDANT

BRUXELLES, 24 JUIN

L'ouverture de la session parlementaire n'a pas démontré que les pays seraient entendus. Le Sénat a tenu quinze minutes et s'est ajourné à 5 heures. La Chambre allait se séparer à 5 heures, quand les communistes et les résistants se sont insurgés. « Nous sommes ici pour travailler, ont-ils dit, au milieu d'un violent tumulte. Travaillons. Un vote plus ou moins douteux leur a donné raison. La Chambre a alors procédé à l'élection de son bureau qu'elle avait l'intention de ne désigner que la semaine prochaine. Ce fut M. Camille Hymans, bourgmestre et député socialiste d'Anvers, qui a été élu par 118 voix sur 167 votants. Cette proportion a été constatée pour l'élection des vice-présidents.

Mais deux observations ont été faites, à propos de l'élection de M. Hymans : la première, c'est que sur les 202 députés élus, il y avait déjà 35 absences, à cette première séance, ce qui dénote déjà un absentéisme de 15 p. c. De plus, le nouveau président lui-même était absent, et si ses pouvoirs avaient été validés, il n'aurait pas encore prêté le serment constitutionnel au moment où il a été élu président de la Chambre. Est-ce légal ? On n'a rien répondu au député frontiste qui contestait la légitimité de l'élection présidentielle.

On s'est demandé pourquoi les députés résistants n'avaient pas porté à la tribune les réclamations qu'ils avaient formulées contre plusieurs élections de députés, notamment en Flandre. Voici l'explication : les commissions parlementaires chargées de vérifier la légalité des opérations et la validité des pouvoirs des élus, ne peuvent statuer que d'après les documents officiels dressés par les présidents des bureaux électoraux et non sur des pétitions, des discours ou des articles de journaux. Or, il s'est fait que les témoins résistants n'ont demandé suite pour l'inscription, aux procès-verbaux des opérations électorales, des remarques, constatations ou erreurs qu'ils ont signalées dans la suite, à tort ou à raison.

Cette erreur de procédure n'a pas permis aux commissions légales de s'arrêter aux réclamations des résistants. Leurs députés ont accepté le fait accompli. C'est ainsi qu'aucun débat n'a été soulevé au sujet des élections en Flandre.

Près par la hâte de la Chambre de se mettre au travail, le Gouvernement a dû brusquer la rédaction de sa déclaration. Elle ne devait être faite que la semaine prochaine. Elle sera lue cette après-midi. Nous en avons donné les grandes lignes hier. Elle suit de près les événements sociaux qui s'achèvent ou commencent de se dérouler et elle va donner force de loi aux mesures prises par les commissions paritaires. Quelles répercussions sur la marche et le prix de la vie ces événements vont-ils causer ? Jusque-là, il n'est point possible de répondre ; mais, devant les actes de justice accomplis et en présence de l'entente qui se manifeste généralement, on espère que la justice accordée aux uns aura une heureuse répercussion sur l'ensemble des citoyens.

Au point de vue extérieur, on se demande si le Gouvernement va abandonner ou continuer la défense de la frontière ? Problème douloureux et difficile. Quant aux sanctions contre l'Italie, le Gouvernement est d'accord. Il les abandonne.

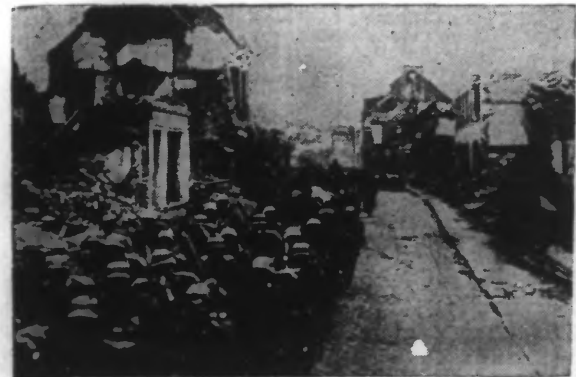
— Une délégation du groupe interparlementaire de défense du budget a été reçue par les ministres de l'Economie nationale et du Commerce.

L'état de santé de M. Herriot

Lyon, 24 juin. — Le bulletin suivant a été communiqué au sujet de l'état de santé de M. Herriot : « Amélioration progressive. Tous déplacements sont encore interdits. — Signé : Docteurs Gallavardin, Savy, Vigne. »

M. Herriot, malgré la crise qui l'immobilise au lit, reçoit de nombreuses délégations, travaillant à résoudre les conflits en cours.

La Somme... il y a 20 ans !



Le 24 juin 1916 commença la terrible bataille de la Somme, qui mit aux prises 175 divisions françaises, anglaises et allemandes. Des troupes allemandes traversent Bapaume pour se rendre aux premières lignes. (Ph. Faugur.)

La dissolution des Croix de feu

Une lettre du colonel de la Roque au président de la République à la suite de la dissolution des Croix de feu

Paris, 24 juin. — Le colonel de la Roque a adressé une lettre au président de la République, à propos du nouveau décret contre les Croix de feu.

« Ce dont on va vous demander la dispersion, écrit notamment le chef des Croix de feu, s'adressant à M. Lebrun avant la publication du décret, représente l'hôte du devoir, de l'abnégation, des services rendus, l'union indissoluble des générations d'après-guerre avec celles des vainqueurs. Vous allez arbitrer entre le socialisme et le civisme, entre l'internationalisme et la nation. D'un côté, le drapeau rouge et sa garde politique ; de l'autre, le drapeau tricolore, le vote, et 306.000 citoyens, 276.000 électeurs. »

La première séance de la nouvelle Chambre belge



LE GROUPE DES DÉPUTÉS RÉSISTANTS À LA SORTIE DE LA PREMIÈRE RÉUNION DE LA NOUVELLE CHAMBRE. Au centre (les mains croisées), M. PIERRE DAXE, chef du groupe parlementaire et à droite, le COMTE XAVIER DE GRUNNE. (Ph. N.V.C.)